



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/1/Add.1
30 octobre 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-troisième réunion
Montréal, 26-30 novembre 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.

Remarques préliminaires du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/1 : contient l'ordre du jour provisoire de la 53^e réunion du Comité exécutif.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/1 et tel qu'amendé oralement en plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/2 : présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 52^e réunion du Comité exécutif. Le document comprend des informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 52^e réunion et sur les préparatifs pour la 53^e réunion. Il contient aussi des informations sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période.

Question à traiter : aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport.

4. État des contributions et des décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/3 fournit des informations sur l'état du Fonds au 22 octobre 2007, selon les registres du Trésorier. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 102 052 565 \$US, en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 52^e réunion inclusivement.

Questions à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/3 qui fournit des informations additionnelles sur les billets à ordre; et
- b) Prier à nouveau instamment toutes les Parties de verser leurs contributions au Fonds multilatéral, en totalité et dans les meilleurs délais.

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/4 contient les informations des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes et sur le remboursement des fonds provenant de projets annulés.

Questions à traiter :

- 12,3 millions \$US, sur les soldes de 15,3 \$US, concernent des tranches annuelles d'accords pluriannuels;
- Près de 9,6 millions \$US sur les 15,3 millions \$US sont détenus pour des projets achevés depuis plus de deux ans.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/4;
- b) Prendre note du montant net de 292 961 \$US remboursé par les agences d'exécution multilatérales à la 53^e réunion pour des soldes de projets. Ce montant tient compte d'un remboursement à l'ONUDI de 280 915 \$US et des remboursements de 551 168 \$US par le PNUD et de 22 708 \$US par le PNUE;
- c) Prendre note du montant net de 24 787 \$US remboursé par les agences d'exécution multilatérales à la 53^e réunion pour des coûts d'appui de projets. Ce montant tient compte d'un remboursement de 20 934 \$US à l'ONUDI et des remboursements de 42 769 \$US par le PNUD et 2 952 \$US par le PNUE;
- d) Prendre note des soldes détenus par les agences d'exécution multilatérales pour des projets achevés depuis plus de deux ans, qui totalisent 9 576 651 \$US, coûts d'appui en sus, et qui se répartissent ainsi 119 512 \$US pour le PNUD, 899 062 \$US pour le PNUE, 669 352 \$US pour l'ONUDI et 7 888 725 \$US pour la Banque mondiale;
- e) Prendre note du transfert de 510 659 \$US, plus les frais d'agence, du PNUD à l'ONUDI pour les projets nationaux sur le bromure de méthyle au Kenya (KEN/FUM/44/INV/38) et (KEN/FUM/50/INV/40);
- f) Prendre note du transfert de 12 000 \$US, plus les frais d'agence, du PNUD à l'ONUDI pour le projet de PGEF au Niger (NER/PHA/48/PRP/17); et
- g) Prendre note du montant de 102 370 313 \$US (à mettre à jour lors de la réunion) mis à la disposition du Comité exécutif pour des approbations à la 53^e réunion.

b) Plans d'activités de l'année 2007

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/5 examine la planification des activités à la lumière des propositions soumises à la 53^e réunion.

Questions à traiter :

- La valeur des projets soumis à la 53^e réunion dépasse de 44,2 millions \$US les montants inscrits dans les plans d'activités, ce qui est dû surtout au dépôt de propositions destinées à accélérer l'élimination de la production, de demandes ponctuelles au lieu de pluriannuelles, aux enquêtes sur les HCFC et à la préparation de projets;
- Des demandes totalisant 21,6 millions \$US ont été présentées à la 53^e réunion pour des activités qui ne sont pas incluses dans les plans d'activités dont 10,5 millions pour des enquêtes sur les HCFC et la préparation de projets;

- 19,7 millions \$US restent non alloués pour la période 2006-2008; et
- Une proposition d'inclure les retards dans la présentation des tranches annuelles dans les rapports futurs.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur l'état des plans d'activités de 2007, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/5 et du fait que la valeur des engagements à terme approuvés à la 53^e réunion [dépasse/est inférieure à] la valeur inscrite dans le plan d'activités du Fonds multilatéral pour la période 2007-2009 de--- \$US [à fournir sur la base des approbations réelles à la 53^e réunion];
 - b) Déterminer si les activités qui ne sont pas incluses dans les plans d'activités de 2007 peuvent être examinées pour approbation à la présente réunion; et
 - c) Demander au Secrétariat du Fonds d'inclure des informations sur les retards dans la présentation des projets dans son examen de la mise en œuvre des plans d'activités aux deuxième et troisième réunions de l'année.
- c) État/perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/6/Rev.1 comprend quatre parties et deux annexes. La partie I a été préparée en réponse aux décisions 32/76b) et 46/4 qui demandaient au Secrétariat de préparer une mise à jour annuelle sur la situation de conformité des pays visés à l'article 5 assujettis aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Les parties II et III contiennent des informations sur les pays visés par des décisions de conformité et une analyse de la consommation par secteur. La partie IV qui est nouvelle, présente une proposition du Secrétariat sur la façon de traiter les pays à risque de non-conformité dans les futurs documents et inclut des informations sur les projets qui connaissent des retards de mise en œuvre.

Questions à traiter:

- Nouvelles informations contenues dans le document sur les dates d'approbation des activités d'appui et l'instauration de systèmes d'autorisation; et
- Propositions pour inclure les retards de mise en œuvre et l'évaluation du risque de non-conformité dans les futurs rapports.

Mesures que pourraient prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur la situation/les perspectives de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'article 5, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/6/Rev.1; et

- b) Demander au Secrétariat du Fonds de mener une révision de l'état de conformité selon les directives que le Comité pourrait lui donner et d'inclure les données sur les retards dans la mise en œuvre des projets et une évaluation des risques de non-conformité selon les critères.
- d) **Modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile : 2008-2010 (suivi de la décision 50/5d))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/7 contient le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile du Fonds multilatéral pour la période 2008-2010. Ce document inclut une analyse des quantités de SAO dont le financement doit être approuvé pour permettre à tous les pays visés à l'article 5 de respecter les objectifs d'élimination du Protocole de Montréal et indique la quantité de SAO à éliminer dans les pays visés à l'article 5 durant la période 2008-2010, à travers des projets approuvés.

Question à traiter:

- Les efforts que les pays visés à l'article 5 et les agences bilatérales et d'exécution concernés doivent encore fournir pour mettre en œuvre les réductions déjà financées de la consommation et de la production de SAO (environ 57 885 tonnes PAO pour la consommation de SAO et 54 455 tonnes PAO pour la production de SAO) et les volumes additionnels de SAO qui restent à financer pour parvenir à respecter les objectifs d'élimination du Protocole; et
- Le montant (environ 5,3 millions \$US) du financement associé à des tranches de projets d'élimination déjà approuvés qui n'ont pas été soumises pour approbation à la 53^e réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Adopter le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile de 2008-2010 comme guide souple de la planification des ressources pour cette période;
- b) Exhorter les pays visés à l'article 5 qui ont des projets approuvés mais pas encore mis en œuvre ainsi que les agences d'exécution et bilatérales concernées à accélérer le rythme de la mise en œuvre pendant la période 2008-2010;
- c) Exhorter les agences bilatérales et d'exécution à travailler avec les pays identifiés comme ayant besoin d'une aide immédiate pour atteindre les objectifs d'élimination de 2007 et 2010 du Protocole de Montréal et à inclure des activités dans leurs plans d'activités pour 2008-2010, au besoin;
- d) Charger le Secrétariat de présenter une version actualisée du modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour les années 2009-2011 à la dernière réunion de 2008 afin d'orienter la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral pour la période de 2009-2011; et

- e) Prendre note des faits suivants :
- i) Il reste encore un total d'environ 57 885,5 tonnes PAO de consommation de SAO et 54 455,0 tonnes PAO de production de SAO à éliminer d'ici la fin 2007 et durant la période triennale 2008-2010;
 - ii) Cinquante-trois PGEF pour des PFV, 42 plans nationaux d'élimination des SAO dans des pays à gros volume de consommation et 10 plans d'élimination du secteur de production dans des pays à gros volume de consommation sont en voie de mise en œuvre; et
 - iii) Il reste à soumettre à l'examen et à l'approbation du Comité exécutif des plans nationaux d'élimination pour 2 pays à gros volume de consommation et des PGEF pour 31 PFV.

6. Application du programme

a) Surveillance et mise en œuvre

i) **Étude théorique approfondie sur les projets de faible volume de bromure de méthyle**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/8 : L'étude théorique approfondie sur les projets de faible volume de bromure de méthyle (BM) fait partie du programme de travail de surveillance et d'évaluation approuvé par le Comité exécutif à sa 50^e réunion (décision 50/9). Cette évaluation vise à établir l'utilité de ces mesures et leur contribution au respect de l'étape de réduction de 20 pour cent de la consommation de BM en 2005 et à l'élimination complète d'ici 2015.

Questions à traiter :

- Analyse des enjeux de l'évaluation et méthodologie utilisée;
- Tendances de la consommation de BM et conformité des pays;
- Résultats et leçons tirées des projets sur le BM, mis en œuvre dans les PFV;
- Enjeux de pérennité; et
- Conclusions et recommandations pour la prochaine phase de l'évaluation.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait prendre note des informations fournies par l'étude théorique approfondie sur les projets de faible volume de BM, contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/8.

ii) **Rapport global d'achèvement de projets de 2007**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/9 et Add.1 présente au Comité exécutif un tableau général des résultats indiqués dans les rapports d'achèvement de projets

(RAP) reçus durant la période de compte rendu, c'est-à-dire depuis la 50^e réunion en novembre 2006. Il contient aussi les leçons tirées, transmises par les agences dans les rapports périodiques des programmes de mise en œuvre annuelle, tel que requis par le Comité exécutif à sa 48^e réunion.

Questions à traiter :

- RAP reçus et dus;
- Contenu et qualité;
- Leçons tirées, transmises dans les RAP et concernant les accords pluriannuels;
- Calendrier de remise des RAP en 2007; et
- Cohérence des données des RAP avec celles des rapports périodiques annuels.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport global d'achèvement de projets de 2007, incluant le calendrier de remise des RAP dus et les leçons tirées, présentés à l'Annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/9 et Add.1
- b) Demander aux agences d'exécution et aux agences bilatérales concernées:
 - i) D'assurer, d'ici la fin janvier 2008, en coopération avec le Secrétariat du Fonds multilatéral, la pleine cohérence des données des RAP avec celles de l'Inventaire et des rapports périodiques annuels;
 - ii) De fournir, d'ici la fin janvier 2008, les informations qui sont encore absentes dans un certain nombre de RAP; et
 - iii) D'éliminer, d'ici la fin janvier 2008, le retard des RAP accumulés pour des projets achevés avant la fin de 2005.
- iii) Projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2008**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/10 contient le projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation de 2008 qui résume les résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme de travail de 2007; inclut une proposition sur les études d'évaluation à mener en 2008, la démarche méthodologique générale et le budget demandé pour la mise en œuvre des études d'évaluation en 2008.

Questions à traiter:

- Résultats du programme de travail de 2007;
- Études d'évaluation proposées pour l'année 2008;
- Modalités de mise en œuvre et méthodologie; et

- Budget pour le programme de travail de 2008.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait approuver le programme de travail proposé pour la surveillance et l'évaluation en 2008, avec un budget de 326 000 \$US, tel qu'indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/10.

iv) Examen du nouveau modèle de présentation des rapports sur les accords pluriannuels, y compris les plans de gestion de l'élimination finale (suivi de la décision 51/13)

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/11: Le Comité a décidé d'adopter le nouveau modèle de présentation des rapports pour les accords pluriannuels, y compris les plans de gestion de l'élimination finale sur une base provisoire jusqu'à révision à la 53^e réunion. Le modèle actuel est inclus à l'Annexe I du présent document.

Questions à traiter :

- Expérience acquise dans l'utilisation du nouveau modèle standardisé pour les accords pluriannuels; et
- Suggestions d'améliorations futures du modèle.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait prendre note de l'examen du nouveau modèle de présentation des rapports sur les accords pluriannuels, y compris les plans de gestion de l'élimination finale (suivi de la décision 51/13) tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/11.

b) Retards dans la mise en œuvre des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/12 comprend cinq sections. La Section I couvre les projets souffrant de retards dans la mise en œuvre et qui font l'objet de procédures d'annulation. La Section II présente les projets en retard dans les pays ayant des problèmes de conformité. La Section III contient les projets sur lesquels des rapports de situation complémentaires ont été remis, suite aux demandes du Comité; la Section IV contient les projets dont l'annulation est proposée à la 53^e réunion et la Section V examine une demande de transfert de projet.

Questions à traiter: aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note :

- i) Avec satisfaction, des rapports de situation sur les projets ayant des retards de mise en œuvre, remis au Secrétariat par les Gouvernements de l'Australie, du Canada, de la France, de l'Allemagne, du Japon, du Portugal, de la Suède et par les 4 agences d'exécution ainsi que du rapport périodique du Gouvernement de la Suède pour 2006, mentionné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/12;
- ii) Du fait que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront les mesures établies selon les évaluations du Secrétariat (progrès, quelques progrès, ou aucun progrès), feront rapport et aviseront les gouvernements et les agences d'exécution, s'il y a lieu;
- iii) De l'achèvement de 7 projets sur les 60 ayant des retards de mise en œuvre;
- iv) Des lettres d'annulation possible qu'il conviendrait d'envoyer pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
France	SYR/REF/29/INV/53	Conversion du CFC-12 à une technologie au HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Shoukairi and Co.
PNUD	LIB/FOA/32/INV/05	Élimination du CFC-11 par la conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Sebha Unit
PNUE	GLO/SEV/39/TAS/248	Production du Bulletin OzonAction en russe, traduction en russe de 4 modules de formation sur réfrigération/douanes, réimpression et mise à jour des publications existantes
PNUE	SOM/SEV/35/TAS/01	Élaboration d'une stratégie nationale d'élimination

- b) Demander des rapports de situation complémentaires sur les projets dont la liste figure à l'Annexe I du présent document;
- c) Demander qu'un objectif et une date-limite soient communiqués à la 53^e réunion pour le projet suivant :

Agence	Code	Titre du projet
Allemagne	IRA/FOA/37/INV/152	Conversion du CFC-11 à une technologie entièrement aqueuse dans la fabrication de mousse de PU flexible moulée à Sanayeh Dashboard Iran

- d) Prendre note de l'annulation des projets suivants d'un commun accord :

Agence	Code	Titre du projet
Allemagne	ALG/SEV/43/CPG/60	Préparation d'une mise à jour du programme de pays
PNUD	LAO/FOA/44/INV/14	Conversion du CFC-11 dans la fabrication de mousse (FPF) et de contenants avec isolation thermique (RPF) à Prasert Sofa Shop Co., Ltd.
ONUDI	ETH/SOL/45/TAS/15	Atelier de formation et de sensibilisation dans le secteur des solvants et des agents de transformation (CTC et TCA)

e) Demander aux Gouvernements de la Finlande et des États-Unis d'Amérique de remettre des rapports périodiques à la 54^e réunion.

c) Retards dans la proposition de tranches annuelles

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/13 est présenté comme suivi de la décision prise à la 47^e réunion du Comité exécutif (décision 47/50d)) qui demandait une rubrique distincte sur les retards dans la proposition des tranches annuelles et le décaissement des fonds pour ces tranches; il contient les raisons des retards ainsi que des recommandations au Comité exécutif.

Questions à traiter :

- 14 tranches annuelles attendues n'ont pas été présentées, en grande partie à cause de la lenteur des progrès;
- 10 autres tranches ont été présentées mais ensuite retirées en grande partie à cause du faible niveau de dépenses et de mise en œuvre;
- 10 autres tranches ont été présentées sans les rapports de vérification exigés et ont donc été retardées; et
- Des tranches n'ont pas été présentées pour 6 pays suite aux décisions des Parties sur la conformité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note des informations sur les tranches annuelles des accords pluriannuels transmises au Secrétariat par la France, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale, contenues dans le document sur les retards dans la proposition de tranches annuelles (UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/13);
- b) Prendre note que 14 des 57 tranches annuelles des accords pluriannuels attendues n'ont pas été présentées à temps pour la 53^e réunion et que 10 ont été retirées dû au faible niveau de décaissement des fonds et/ou à la lenteur de la mise en œuvre;
- c) Prendre note qu'il conviendrait d'envoyer des lettres pour les tranches annuelles, mentionnées dans le tableau suivant, qui devaient être soumises à la 53^e réunion en indiquant les raisons du retard, et encourager les agences d'exécution et les gouvernements concernés des pays visés à l'article 5 à soumettre ces tranches annuelles à la 54^e réunion, sauf indication contraire :

Pays	Agence	Secteur	Tranches	Raisons du retard
Albanie	ONUDI	Élimination des SAO	2007	Les activités des tranches antérieures ne seront achevées qu'à la fin de 2007 ou au début 2008.
Antigua et Barbuda	Banque mondiale	Élimination des CFC	2006	En attente de la signature de l'accord de subvention.
Bangladesh	PNUD	Élimination des SAO	2007	Les tranches de 2005 et 2006 ont été présentées sans les rapports de vérification et la tranche de 2007 devrait être présentée avec celle de 2008,

Pays	Agence	Secteur	Tranches	Raisons du retard
				après approbation des tranches de 2005 et 2006.
Bangladesh	PNUE	Élimination des SAO	2007	Les tranches de 2005 et 2006 ont été présentées sans les rapports de vérification et la tranche de 2007 devrait être présentée avec celle de 2008, après approbation des tranches de 2005 et 2006.
RD du Congo	PNUD	Élimination des CFC	2007	Progrès lent dans la mise en œuvre du plan de travail actuel
RD du Congo	PNUE	Élimination des CFC	2007	Progrès lent dans la mise en œuvre du plan de travail actuel.
République islamique d'Iran	ONUDI	Élimination des CFC (réfrigération/ entretien /assemblage/ solvants)	2008	A remettre par l'ONUDI.
Kenya	France	Élimination des CFC	2005	Démarrage récent de la première tranche.
Kirghizistan	PNUD	Élimination des CFC	2007	Progrès lent dans la signature du document de projet et par conséquent retard dans la mise en oeuvre du plan annuel de 2007.
Kirghizistan	PNUE	Élimination des CFC	2007	Progrès lents pour la signature du document de projet et par conséquent retard dans la mise en oeuvre du plan annuel de 2007.
Jamahiriya arabe libyenne	Espagne	Bromure de méthyle	2007	Changements dans les arrangements institutionnels à l'UNO.
Jamahiriya arabe libyenne	ONUDI	Élimination des CFC	2006	Données à déclarer aux termes de l'article 7 non transmises.
Uruguay	Canada	Élimination des CFC	2007	Signature tardive du document de projet.
Uruguay	PNUD	Élimination des CFC	2007	Signature tardive du document de projet.

- d) Exhorter l'Albanie, le Bangladesh, la RD du Congo, la République islamique d'Iran, le Kenya et la Jamahiriya arabe libyenne, des pays qui ont fait l'objet de décisions de conformité et dont les tranches annuelles n'ont pas été présentées à la 53^e réunion, à faciliter la présentation des rapports exigés à la 54^e réunion;
- e) Prendre note qu'il conviendrait d'envoyer des lettres pour les tranches annuelles suivantes, présentées à la 53^e réunion mais qui n'ont pas été examinées pour approbation pour les raisons indiquées et encourager les agences d'exécution et les Gouvernements des pays visés à l'article 5 concernés à présenter ces tranches annuelles à la 54^e réunion :

Pays	Agence	Secteur	Tranches	Raison pour ne pas avoir été examiné pour approbation
Bangladesh	PNUD	Élimination des SAO	2005 et 2006	Rapport de vérification n'a pas été soumis.
Bangladesh	PNUE	Élimination des SAO	2005 et 2006	Rapport de vérification n'a pas été soumis.
Indonésie	Banque mondiale	Élimination des SAO (mousses)	2007	Vérification inadéquate.
Indonésie	PNUD	Élimination des SAO (Réfrigération, fabrication)	2007	Vérification inadéquate
Inde	Allemagne	Élimination des CFC (Réfrigération, entretien)	2008	Vérification inadéquate
Inde	Suisse	Élimination des CFC	2008	Vérification inadéquate

Pays	Agence	Secteur	Tranches	Raison pour ne pas avoir été examiné pour approbation
		(Réfrigération, entretien)		
Inde	PNUD	Élimination des CFC (Réfrigération, entretien)	2008	Vérification inadéquate
Inde	PNUE	Élimination des CFC (Réfrigération, entretien)	2008	Vérification inadéquate
Nigeria	PNUD	Élimination des CFC	2005	Vérification inadéquate
Pakistan	ONUDI	Élimination du CTC	2005	Vérification inadéquate

d) Rapports sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise de rapports

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/1/Add.14](#) contient les rapports périodiques sur la mise en œuvre de l'élimination accélérée des CFC et des halons en Chine, le programme national d'élimination en Colombie, le plan national d'élimination des CFC au Mexique et le plan sectoriel d'élimination du secteur de production du CFC-11 et du CFC-12 au Mexique.

Question à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport périodique sur le plan d'élimination accélérée de 2007 et encourager la Chine à poursuivre ses efforts pour surveiller étroitement les importations et les exportations de SAO, le commerce illicite et la production de SAO afin de contribuer ainsi aux efforts de conformité dans la région et à l'échelle mondiale;
- b) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du programme national d'élimination en Colombie;
- c) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du programme national d'élimination au Mexique; et
- d) Féliciter le Gouvernement du Mexique et l'ONUDI de leurs efforts pour se conformer à la décision 47/29 et mettre en œuvre la vérification en vue de confirmer le maintien de la cessation de la production de CFC à Quimobásicos, et demander au Gouvernement du Mexique et à l'ONUDI de continuer à surveiller la cessation de la production à Quimobásicos en 2008-2009.

7. Propositions de projets

a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/15 comprend trois sections. La Section I contient des statistiques sur les soumissions présentées à la 53^e réunion par les agences d'exécution et bilatérales et une évaluation du solde des fonds disponibles par rapport à la demande de fonds d'après les soumissions. La Section II traite de deux questions d'orientation identifiées par le Secrétariat pendant l'examen des soumissions à cette réunion. La Section III présente des soumissions des agences d'exécution qui sont des amendements proposés à des projets en cours.

Questions à traiter :

- Demandes pour des enquêtes sur les HCFC, présentées par le PNUD, le PNUE et l'ONUDI;
- Mise en œuvre des lignes directrices pour la pérennité des plans de stockage des halons;
- Définition de la consommation dans un accord basé sur le rendement;
- Projet d'inhalateurs à doseur en République islamique d'Iran : suivi de la décision 52/33; et
- Projet d'élimination du bromure de méthyle au Kenya : demande du Gouvernement du Kenya de changer d'agence d'exécution.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Examiner les demandes d'enquêtes sur les HCFC dans le cadre de la discussion du document sur les choix possibles pour l'évaluation et la définition des coûts différentiels dans l'élimination de la consommation et de la production de HCFC (UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/1/Add.1);
- b) Envisager des précisions additionnelles sur l'interprétation de la décision 44/8d), notamment a) si l'institution qui accueille le centre de halon doit être identifiée au moment de la présentation du projet; b) si un engagement du gouvernement d'appuyer le centre est une garantie suffisante pour sa pérennité;
- c) Donner des orientations aux Gouvernements de l'Allemagne et de l'Inde sur la définition de la consommation dans l'accord sur le plan national d'élimination de la consommation de CFC en Inde et sur d'autres questions connexes;
- d) Pour la République islamique d'Iran :
 - i) Prendre note que le remboursement de 232 759 \$US, plus des coûts d'appui de 17 456 \$US pour l'ONUDI, représentant 50 pour cent de la déduction de 465 500 \$US appliquée au projet approuvé à la 52^e réunion

pour l'élimination des CFC utilisés pour la fabrication d'inhalateurs à doseur dans ce pays, est traité dans le cadre du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources (UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/4);

- ii) Approuver les modifications suivantes aux Annexes 2-A et 6-b du plan national d'élimination des CFC de la République islamique d'Iran, reflétant l'autre 50 pour cent de la déduction associée au projet de conversion des inhalateurs à doseur :

Tableau révisé de l'Annexe 2-A

(\$US)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Agence principale									
Financement annuel GTZ	694 124	946 405	479 045	1 007 124	920 868	729 846	512 208		5 289 620
Coûts d'appui	76 354	104 105	52 695	110 784	101 295	80 283	56 343		581 859
Total GTZ	770 478	1 050 510	531 739	1 117 908	1 022 163	810 129	568 551		5 871 479
Agences coopérantes									
Financement annuel de France	1 006 620		500 000						1 506 620
Coûts d'appui	110 728		55 000						165 728
Total de la France	1 117 348		555 000						1 672 348
Financement annuel du PNUE	140 253								140 253
Coûts d'appui	18 233								18 233
Total du PNUE	158 486								158 486
Financement annuel de l'ONUDI	361 840	2 104 066	742 449	66 224	36 179				3 310 757
Coûts d'appui	27 138	157 805	55 684	4 967	2 713				248 307
Total de l'ONUDI	388 978	2 261 871	798 132	71 190	38 892				3 559 064
Financement annuel du PNUD		770 000							770 000
Coûts d'appui		57 750							57 750
Total du PNUD		827 750							827 750
Grand total									
Subvention totale demandée	2 202 837	3 820 471	1 721 493	1 073 348	957 047	729 846	512 208		11 017 250
Coûts d'appui accumulés	232 453	319 660	163 379	115 750	104 009	80 283	56 343		1 071 876
Coûts totaux	2 435 290	4 140 131	1 884 872	1 189 098	1 061 056	810 129	568 551		12 089 127

Tableau révisé de l'Annexe 6-B

Sous-secteur d'activité	PAO	CE	Sous-total	Total	Agence coordonnatrice
Réfrigération fabrication	56,0	13,75		770 000	PNUD
Réfrigération assemblage	135,0	6,84		923 245	ONUDI
Climatiseurs d'automobile	424,4	5,00		2 122 000	
Investissement/ récupération et recyclage			1 506 620		FRANCE
Assistance technique/programme de formation			615 380		GTZ
Entretien des unités domestiques/commerciales	475,0	5,00		2 347 672	ONUDI
Investissement/ récupération et recyclage					
Formation/composante incitative (Formation d'agents de douane)					
Secteur des mousses	608,4	6,57		3 997 188	GTZ
Secteurs des solvants/aérosols	9,6	4,15		39 840	ONUDI
Sous-total	1 708,4			10 199 945	
Gestion du projet et soutien des politiques				817 305	
Soutien des politiques et des règlements			140 253		PNUE
Unité de gestion et de surveillance			677 052		GTZ
Total	1 708,4	6,59		11 017 250	

Sommaire des parts des agences

Agence	Secteur	Financement
PNUD	Réfrigération fabrication	770 000
ONUDI	Réfrigération entretien/ assemblage/solvants	3 310 757
FRANCE	Climatiseurs d'automobile R&R	1 506 620
PNUE	Règlements	140 253
GTZ	Mousse, climatiseurs d'automobile, formation, gestion	5 289 620
		11 017 250

- iii) Prendre note aussi que cet Accord révisé remplace l'Accord conclu entre le Gouvernement de la République islamique d'Iran et le Comité exécutif à la 41^e réunion;
- e) Pour le Kenya :
 - i) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du projet de transfert technologique menant à l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées;
 - ii) Approuver la demande du Gouvernement du Kenya de remplacer le PNUE par l'ONUDI comme agence d'exécution responsable de l'achèvement de l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées;
 - iii) Approuver les conditions révisées convenues pour l'élimination du bromure de méthyle au Kenya, tel que contenu dans le document 53/15; et
- f) Approuver la liste des projets et activités recommandés pour une approbation globale (Annexe I du même document).

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/16 contient 2 projets et activités soumis pour approbation par les Gouvernements de la France et du Japon, au titre de la coopération bilatérale. Le premier porte sur les réseaux africains d'exécution des douanes pour la prévention du commerce illicite des SAO; l'autre est une demande pour la seconde tranche du PGEF en Mongolie qui est examinée au point 7d) de l'ordre du jour – Projets d'investissement.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité pourrait :

- a) Approuver le projet des réseaux africains d'exécution des douanes pour la prévention du commerce illicite des SAO dans les organisations commerciales sous-régionales africaines pour un an seulement, au montant de 75 000 \$US plus les coûts d'appui de l'agence de 9 750 \$US pour la France, dans les conditions suivantes :
 - i) sans préjudice pour de futures approbations de financement proposées pour ce projet dans l'année restante;
 - ii) le décaissement aura lieu seulement lorsque le PNUE aura remis au Secrétariat les lettres des 38 pays réitérant leur intérêt et l'engagement de leurs représentants douaniers dans ce réseau;
 - iii) avec la demande de fonds pour la deuxième année, le PNUE et le Gouvernement de la France devront préparer un rapport conjoint sur les résultats de la première année d'opération du réseau;
- b) Demander au Trésorier de déduire les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 53^e réunion comme suit [*les fonds mentionnés ci-dessous pourraient varier à la suite des approbations réelles lors de la réunion*] :
 - i) 84 750 \$US du solde de la contribution bilatérale de la France pour 2007;
 - ii) 62 150 \$US du solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2007.
- c) **Amendements aux programmes de travail de 2007**
 - i) **PNUD**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/17: présente 22 activités soumises par le PNUD dont 2 propositions de préparation de PGEF dans des PFV, 8 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions et 12 demandes d'assistance

technique pour des enquêtes sur les HCFC. Toutes ces propositions, à l'exception des demandes de préparation de projet pour le secteur des inhalateurs à doseur en Colombie et pour l'assistance dans les enquêtes sur les HCFC, sont recommandées aux fins d'approbation générale et ont donc été examinées au point 7 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter :

- Demande de préparation de projet pour le projet d'investissement dans les inhalateurs à doseur en Colombie et les données justificatives, tel qu'exigé dans la décision 51/34c) par laquelle le Comité exécutif a décidé qu'il examinerait ces demandes au cas par cas; et
- Demande de financement pour la préparation d'enquêtes sur la consommation de HCFC dans 12 pays, suite à la décision XIX/6 de la 19^e réunion des Parties. Le PNUD a indiqué que ces propositions ne sont pas admissibles selon les lignes directrices actuelles du Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Approuver la demande de préparation de projet pour la Colombie avec un financement de 30 000 \$US. Le Comité pourrait aussi confirmer si les informations fournies correspondent aux exigences de la décision 51/34. En approuvant ce projet, le Comité demande au PNUD de prendre note que dans l'élaboration du projet d'investissement, le document final devra inclure les éléments d'une stratégie de transition pour aider le secteur des inhalateurs à doseur et soutenir la pleine mise en œuvre du projet d'investissement, conformément la décision 51/34. Il convient aussi de noter qu'aucun autre fonds ne sera disponible pour une stratégie distincte de transition dans ce secteur; et
- b) Envisager les demandes pour des enquêtes sur les HCFC dans les 12 pays mentionnés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/17, à la lumière de la décision XIX/6 de la 19^e réunion des Parties au Protocole de Montréal.

ii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/18 contient 58 activités soumises par le PNUE, dont 32 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions, 2 propositions de préparation de PGEF dans des PFV, une demande pour un nouveau projet de renforcement des institutions et un projet d'assistance technique afin de développer la capacité d'élimination de l'utilisation des SAO en Arabie saoudite, 18 propositions pour des tranches de PGEF, 3 propositions d'assistance technique et le budget global du Programme d'action pour la conformité (PAC). Trente-trois de ces activités ont été recommandées aux fins d'approbation générale et examinées au point 7 a) de l'ordre du jour. Dix-neuf activités liées aux plans d'élimination sont examinées dans le document de projet de pays pertinent. Cinq autres projets sont

recommandés pour examen individuel. Le budget global du PAC est examiné au point d) ci-dessous.

Questions à traiter :

- Renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Guatemala et Tonga : en date de la rédaction du document, ces 2 pays n'ont pas présenté leur rapport de 2006 sur la mise en œuvre du programme de pays, condition requise pour une recommandation d'approbation générale de ce type de projets, conformément à la décision 52/5f). Dans le cas de Tonga, le pays n'a toujours pas de législation sur les SAO et il ne respecte pas l'Article 4B du Protocole de Montréal;
- Soutien de l'exécution, basé sur des renseignements, pour le réseau de l'Europe et de l'Asie centrale : certains coûts peuvent être associés au budget du PAC et d'autres à des projets déjà financés, tels que des PNE ou des PGEF, donc des fonds sont recommandés mais à un niveau moindre et pour un financement d'un an seulement;
- Réseau régional d'exécution des douanes pour l'Afrique : présenté partiellement comme projet bilatéral par la France et le PNUE, comme agence principale. Ce projet devrait être envisagé pour un an seulement; et
- Traduction en russe et diffusion des documents techniques et d'orientation; aucun financement n'est recommandé pour cette proposition car cette activité est considérée comme faisant partie du budget global du PAC.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

- a) Dans le cas du Guatemala et de Tonga :
 - i) Approuver le financement du projet de renforcement des institutions pour la Phase IV au Guatemala, au montant de 124 800 \$US pour deux ans. En cas d'approbation, le Comité exécutif pourrait transmettre au Gouvernement du Guatemala les observations qui figurent à l'Annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/18;
 - ii) Approuver le financement de la 2^e année de la phase II du projet de renforcement des institutions pour Tonga, au montant de 6 566 \$US pour un an. En cas d'approbation, le Comité exécutif pourrait transmettre au Gouvernement du Guatemala les observations qui figurent à l'Annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/18;
- b) Dans le cas de la proposition d'un soutien de l'exécution basé sur des renseignements, pour le réseau de l'Europe et de l'Asie centrale :
 - i) Approuver le financement de ce projet au montant de 90 000 \$US plus les coûts d'appui, tel qu'indiqué au tableau 1 précédent à condition que :

- a) le PNUE présente une proposition révisée pour ce projet, avec une réduction des coûts;
 - b) aucun financement ne sera versé aux pays tant qu'ils n'auront pas ratifié l'Amendement de Montréal;
 - c) *lors de l'examen des soumissions futures de PGEF pour l'Arménie et le Turkménistan, les coûts associés aux politiques et à la législation pourraient ne plus être financés;*
- c) Dans le cas du réseau régional d'exécution des douanes en Afrique, envisager l'approbation du projet pour un an seulement, pour le PNUE, avec un financement de 160 000 \$US plus les coûts d'appui sur la base suivante :
- i) sans préjudice pour de futures approbations de financement proposées pour ce projet dans l'année restante;
 - ii) le décaissement aura lieu seulement lorsque le PNUE aura remis au Secrétariat les lettres des 38 pays réitérant leur intérêt et l'engagement de leurs représentants douaniers dans ce réseau;
 - iii) avec la demande de fonds pour la deuxième année, le PNUE et le Gouvernement de la France devront préparer un rapport conjoint sur les résultats de la première année d'opération du réseau; et
- d) Dans le cas du projet de traduction en russe et de diffusion de documents d'orientation et techniques existants du Protocole de Montréal, le Secrétariat n'est pas en mesure de recommander le financement de ce projet. Le Comité exécutif pourrait demander au PNUE de mettre en œuvre ces activités dans le cadre du budget existant du PAC conformément à la décision 47/24 en repriorisant les activités et le financement.

iii) **ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/19: contient deux activités soumises aux fins de financement par l'ONUDI, dont une demande de préparation de projet pour l'élimination du bromure de méthyle au Turkménistan et un projet d'assistance technique pour une enquête sur les HCFC en Égypte. Les deux activités sont recommandées pour examen individuel.

Questions à traiter :

- La demande pour la préparation de projet au Turkménistan fait suite à la décision 46/12 par laquelle le Comité a décidé de fournir de l'aide à ce pays seulement pour le renforcement des institutions. A la 19^e réunion des Parties, le Turkménistan a reçu l'approbation du changement de sa valeur de référence pour le bromure de méthyle de zéro à 14,3 tonnes PAO et pourrait se trouver en situation de non-conformité. Le pays n'a pas encore ratifié l'Amendement de Copenhague; et

- La demande de financement pour la préparation de l'enquête sur la consommation de HCFC en Égypte concorde avec la décision XIX/6 de la 19^e réunion des Parties. L'ONUDI a indiqué que cette proposition n'est pas admissible selon les lignes directrices actuelles du Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

- a) Approuver des fonds pour la préparation de projet pour le Turkménistan au montant de 20 000 \$US, étant entendu que ce financement ne sera pas décaissé tant que le pays n'aura pas présenté les instruments de ratification de l'Amendement de Copenhague; et
- b) Envisager les demandes pour la préparation d'une enquête sur les HCFC en Égypte à la lumière de la décision XIX/6 de la 19^e réunion des Parties au Protocole de Montréal
- d) **Budget du programme d'aide à la conformité (PAC) et programme de travail du PNUE de l'année 2008;**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/20: présente le budget global du PAC (programme d'action pour la conformité) du PNUE pour 2008.

Questions à traiter :

- Le PNUE a présenté le budget global du PAC pour 2008 au montant de 8 498 384 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 8 pour cent qui représentent 679 871 \$US. C'est une augmentation de 6,2% par rapport à son budget de 2007, ce qui ne correspond pas à la décision 47/24. Le PNUE a fourni des informations sur les raisons de l'augmentation, indiquant qu'elle était largement imputable à l'inflation. Le Secrétariat a constaté que le budget actuel du PNUE contenait très peu de changements de priorités dans les postes budgétaires et l'encourage à en faire dans les futures soumissions. Le Secrétariat n'est pas en mesure de recommander ce projet avec le montant actuel du financement demandé.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

- a) Approuver le budget du PAC avec un montant conforme à la décision 47/24 à condition que le PNUE présente au Secrétariat un budget révisé, au montant de 8 243 090 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 8 pour cent, soit 659 447 \$US, ce qui représente une augmentation de 3 pour cent par rapport à l'année précédente;
- b) Demander au PNUE, dans les futures demandes pour le budget du PAC :

- i) de continuer à fournir des informations détaillées sur les activités pour lesquelles des fonds globaux seront utilisés;
 - ii) de continuer à établir des priorités de financement parmi les postes budgétaires du PAC pour tenir compte de l'évolution des priorités; et de fournir des détails sur les réallocations faites dans ce budget à la suite des décisions 47/24 et 50/26; et
- c) Demander au PNUE de faire rapport sur les niveaux de poste actuels du personnel et d'informer le Comité exécutif de tout changement notamment s'il est associé à une augmentation des allocations budgétaires.
- e) **Coûts de base de l'année 2008 pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/21: présente un rapport d'étape sur les coûts administratifs requis pour la période 2009-2011. Les agences d'exécution ont été priées de fournir des données sur les coûts de base et le budget administratif réels pour 2006, des estimations de coûts pour 2007 et des projections de coûts pour 2008.

Questions à traiter:

- État de l'étude administrative sur les coûts.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note des coûts de base de 2008 pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, tels que présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/21; et
- b) Approuver un montant de 1 803 530 \$US pour le financement des coûts de base du PNUD en 2008, de 1 803 530 \$US pour l'ONUDI et de 1 614 900 \$US pour la Banque mondiale conformément à la décision 46/35.

f) Projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/15: contient à l'Annexe II une liste de 14 projets à examiner individuellement. Tous les autres projets d'investissement, qu'ils portent sur des activités nouvelles ou en cours, ont été recommandés aux fins d'approbation générale et examinés au point 7 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter: Chacun des 14 projets figurant dans le tableau I (reproduit ci-après) devrait être examiné et approuvé séparément. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans les documents de projet de pays pertinents mentionnés dans le tableau (*s'il y a lieu, le Secrétariat donnera d'autres détails sur la ou les questions soulevées*).

Tableau 1 : Liste de projets à examiner séparément

Pays	Projet	Agence	Problème
Secteur des aérosols			
Chine	Plan sectoriel pour l'élimination de la consommation de CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur	ONUDI	Désaccord sur les coûts mais le projet est nécessaire pour achever l'élimination des CFC
Mexique	Élimination de la consommation de CFC dans la fabrication d'inhalateurs à doseur aérosols	ONUDI	Aucun quota réservé pour les inhalateurs à doseur dans la consommation admissible de CFC
Plans d'élimination des CFC			
Cuba	Plan national d'élimination des SAO pour les CFC: plan annuel de mise en oeuvre de 2006 et 2007	PNUD	Correction d'une erreur dans l'Accord
Djibouti	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (première tranche)	PNUE, PNUD	Coût et autres enjeux en discussion
Maldives	Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche)	PNUE, PNUD	Coût et autres enjeux en discussion
Arabie saoudite	Renforcement des capacités et assistance technique	PNUE, ONUDI	Possibilité de non-conformité en 2007
Togo	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (première tranche)	PNUE, PNUD	Coût et autres enjeux en discussion
Zambie	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (première tranche)	PNUE, PNUD	Coût et autres enjeux en discussion
Agent de transformation			
Brésil	Élimination du CTC comme agent de transformation dans deux applications à Braskem	PNUD	Coût et autres enjeux en discussion
Chine	Élimination de la production de CTC comme agent de transformation et autres utilisations non identifiées (phase I): programme annuel de 2008		Décaissement reporté jusqu'à la 54e réunion lorsque la vérification sera prête
Chine	Élimination de la production et de la consommation de CTC comme agent de transformation et autres utilisations non identifiées (phase II)		Décaissement reporté jusqu'à la 55e réunion lorsque la vérification sera prête. Demande de la Chine de réviser le plafond de 14 300 tonnes PAO à 6 600 tonnes PAO
Secteur de la production			
Argentine	Plan d'élimination accélérée de la production de CFC	BIRD	Accélération sujette à approbation entre deux sessions
Chine	Plan sectoriel de l'élimination de la production de CFC: programme annuel de 2008	BIRD	La tranche de 2008 sera décaissée à la 54e réunion
Roumanie	Plan sectoriel pour le secteur de la production (quatrième tranche)	ONUDI	Avance pour la tranche de 2008 est remise en question, le plan de travail de 2007 n'étant pas terminé

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité pourrait envisager s'il convient d'approuver chacun des 14 projets mentionnés dans le tableau, sur la base des informations fournies dans le document de proposition de projet pertinent, y compris les observations du Secrétariat, de tout autre document complémentaire diffusé conformément à la Décision 41/80; et de toute autre information présentée à la réunion par le Secrétariat ou l'agence d'exécution responsable.

8. Programmes de pays

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/58 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/59 contiennent les programmes de pays du Monténégro et de l'Arabie saoudite respectivement.

Question à traiter: aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité pourrait :

- a) Approuver les programmes de pays du Monténégro et de l'Arabie saoudite en prenant note du fait que les approbations ne signifient pas l'approbation des projets qu'ils contiennent, ni des niveaux de financement, sans préjudice aux mesures que pourrait prendre le Secrétariat de l'ozone au sujet des données de consommation pour 2006 transmises aux termes de l'Article 7 par le Gouvernement du Monténégro et sans préjudice de toute décision que les Parties pourraient prendre suite à l'examen par le Comité d'application des futures données de consommation transmises aux termes de l'Article 7 par le Gouvernement de l'Arabie saoudite ainsi que sa demande de changement de la valeur de base pour le bromure de méthyle; et
- b) Demander aux Gouvernements du Monténégro et de l'Arabie saoudite de faire rapport, chaque année, au Comité exécutif sur les progrès réalisés dans leur programme de pays, en prenant note que le premier rapport devra être transmis au Secrétariat au plus tard le 1^{er} mai 2008.

9. Choix possibles pour l'évaluation et la définition des coûts différentiels admissibles des activités d'élimination de la consommation et de la production de HCFC (suivi de la décision 52/4)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/60 a été préparé en réponse à la décision 52/4 dans laquelle le Comité exécutif demandait au Secrétariat de préparer un document sur les choix possibles pour l'évaluation et la définition des coûts différentiels des activités d'élimination de la production et de la consommation de HCFC. Il s'agit du premier effort du Comité exécutif pour aborder cette question. Le Secrétariat comprend ce mandat comme la conduite d'une analyse initiale de la question pour identifier et définir les enjeux qui auront une influence sur les coûts différentiels de l'élimination de la consommation et de la production de HCFC.

Questions à traiter :

- Acceptabilité des recommandations d'orientation; et
- Faisabilité des recommandations de mesures futures.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Les recommandations du document se regroupent en deux catégories, des recommandations d'orientation et des recommandations de mesures futures, tel qu'indiqué ci-dessous :

Recommandations d'orientation

Sur les conditions préalables juridiques de l'accès au financement

*L'Amendement de Copenhague : La ratification ou l'adhésion à l'Amendement de Copenhague est la condition préalable qui permet à un pays visé à l'Article 5 d'avoir accès au financement du Fonds multilatéral pour l'élimination de la consommation de HCFC.

*L'Amendement de Beijing : La ratification ou l'adhésion à l'Amendement de Beijing est la condition préalable qui permet à un pays visé à l'Article 5 d'avoir accès au financement du Fonds multilatéral pour l'élimination de la production de HCFC.

Dans le cas d'un pays non signataire, le Fonds multilatéral peut envisager l'octroi d'un financement pour une enquête sur les HCFC et la préparation d'un plan de gestion de l'élimination accélérée des HCFC, avec l'engagement du Gouvernement de ratifier l'Amendement nécessaire dans les 12 mois suivants. Aucun autre financement ne serait disponible tant que cet engagement n'est pas honoré.

Sur l'applicabilité des politiques et des lignes directrices existantes du Fonds multilatéral

Les politiques et les lignes directrices existantes du Fonds multilatéral sur le financement de l'élimination des SAO autres que les HCFC s'appliqueront au financement de l'élimination des HCFC à moins d'indication contraire.

Sur les PFV et PME

Les classifications actuelles de PFV et PME devraient être maintenues jusqu'à ce que les seuils de coût-efficacité de l'élimination des HCFC soient définis et l'impact potentiel de ces seuils sur les PFV et les PME, mieux connu. Il sera alors possible de revoir ces classifications ainsi que les politiques et les dispositions de financement qui visent ces pays et ces entreprises.

Recommandations de mesures à prendre

Sur les plans de gestion de l'élimination accélérée des HCFC et les enquêtes sur les HCFC

Le Secrétariat devrait travailler avec les agences d'exécution pour examiner les lignes directrices existantes sur les programmes de pays et les plans sectoriels (décision prise à la 3^e réunion du Comité exécutif et décision 38/65) et soumettre des projets de lignes directrices à la 54^e réunion sur la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC, en tenant compte de la possibilité :

- a) d'intégrer les enquêtes sur les HCFC dans le processus de préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC;
- b) d'établir un plafond national pour la production/consommation de HCFC avant l'établissement de la valeur de référence;
- c) de fixer un calendrier et les modalités de mise en œuvre des plans nationaux de gestion de l'élimination des HCFC, y compris la possibilité de phases de mise en œuvre, l'utilisation de projets individuels et de plans sectoriels et la méthodologie pour tenir compte de l'élimination des HCFC à un niveau national global, selon les circonstances nationales.

Sur la priorité de financement et les seuils coût-efficacité

Date-limite d'admissibilité au financement

Le Secrétariat devrait réunir un groupe d'experts avec des spécialisations en mousses, réfrigération et autres domaines connexes pour étudier les moyens d'élaborer de nouveaux seuils coût-efficacité pour le financement de l'élimination des HCFC à partir des seuils existants. Il faudrait inclure l'élaboration de concepts et de propositions opérationnelles pour les sujets mentionnés au paragraphe 24.

Le groupe d'experts devrait aussi examiner des options, y compris les options discutées au paragraphe 34 pour une nouvelle date-limite d'admissibilité au financement.

Le Secrétariat devrait faire rapport sur les délibérations du groupe d'experts à la 54^e réunion.

Sur les deuxièmes reconversions

Les agences d'exécution et les unités nationales de l'ozone concernées devraient inclure dans le processus d'élaboration des plans de gestion de l'élimination des HCFC une enquête sur les entreprises qui se sont converties aux HCFC avec l'aide du Fonds, en précisant l'année de la reconversion, la technologie actuelle utilisée, le niveau de la consommation de HCFC pour les trois dernières années, la technologie de remplacement et la date prévue de la prochaine reconversion.

Le Secrétariat devrait compiler les résultats des enquêtes nationales et faire rapport au Comité exécutif à la deuxième réunion de 2009 pour faciliter le réexamen de la question des deuxièmes reconversions.

Sur le financement de l'élimination de la production de HCFC

Le Secrétariat devrait réunir un groupe d'experts sur la production de HCFC pour examiner et faire rapport à la 54^e réunion sur les questions suivantes liées au financement de l'élimination de la production de HCFC.

- a) la poursuite de l'applicabilité de l'approche actuelle de financement de l'élimination de la production de HCFC qui repose sur l'hypothèse de la fermeture des usines;
- b) le calendrier du financement de la production de HCFC, étant donné la longue période qui sépare le gel des HCFC en 2013 de l'élimination finale en 2030;
- c) l'admissibilité des usines mixtes de CFC/HCFC-22, étant donné l'engagement inscrit dans l'accord d'élimination de la production de CFC de ne plus solliciter le Fonds multilatéral pour la fermeture des installations de HCFC qui utilisent les infrastructures existantes de CFC;
- d) la nécessité de tenir compte de l'impact du financement de la destruction du HFC-23 sur la production de HCFC-22 et les utilisations doubles du HCFC-22 pour utilisation émissive et comme matière intermédiaire; et
- e) la date limite de l'admissibilité au financement de l'élimination de la production de HCFC.

Demande du Secrétariat du Fonds

Le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation d'un montant de 150 000 \$US dans le budget du Secrétariat de 2008 pour couvrir le coût des réunions de groupes d'experts.

10. Document sur les inquiétudes soulevées par la lenteur de l'achèvement des projets et les options pour résoudre ce problème (suivi de la décision 52/8c))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/62 présente les raisons pour lesquelles les projets n'ont pas été terminés selon les dates d'achèvement prévues dans leurs rapports périodiques. Il présente une option qui pourrait être mise en œuvre pour améliorer la mesure exacte des retards d'achèvement afin de les éviter à l'avenir.

Questions à traiter :

- Raisons de la lenteur du rythme d'achèvement en 2006; et
- Proposition concernant la présentation de dates d'achèvement prévu révisées à la dernière réunion de l'année pour contrer le problème des prévisions trop optimistes.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité pourrait:

- a) Prendre note du document sur les inquiétudes soulevées par la lenteur de l'achèvement des projets et les options pour résoudre ce problème (suivi de la décision 52/8c)) tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/62;
- b) Demander aux agences bilatérales et d'exécution de fournir des dates d'achèvement prévu pour les projets en cours, à la dernière réunion de l'année.

- 11. Document sur les modalités du financement possible et les niveaux de soutien pour le renforcement des institutions après 2010 et sur les occasions de perfectionner la procédure de renouvellement du renforcement des institutions (suivi des décisions 47/49 et 49/32).**

A venir.

- 12. Rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif (suivi de la décision 50/41)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/63 est présenté comme suivi de la décision 50/41 par laquelle le Comité exécutif a décidé de revoir l'enjeu du nombre de ses réunions à la 53^e réunion, à la lumière des orientations fournies par la 19^e Réunion des Parties sur la souplesse pour modifier le nombre de ses réunions.

Question à traiter :

- Faisabilité d'une réduction du nombre des réunions du Comité exécutif compte tenu de la charge de travail projetée; et
- Calendrier de mise en œuvre et conditions à remplir.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

- a) Prendre note du rapport du Secrétariat du Fonds, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/63 ;
- b) Examiner l'analyse des pour et des contre pour chacune des deux options :

Tableau

	Pour	Contre	Action requise
Option Un	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'inconvénient des changements, réaménagement de l'ordre du jour pour passer de 3 à 2 réunions. • Continuer l'examen des projets et la surveillance avec les systèmes en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune réduction du nombre des réunions reliées au Protocole de Montréal, tenues chaque année. • Opportunité réduite d'optimiser l'efficacité du fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune.
Option Deux	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'appliquer efficacement les programmes d'activités existantes. • Offre la possibilité d'une réunion spécialisée selon les besoins, par exemple, sur les lignes directrices, le financement des HCFC ou tout autre enjeu, tel que les approbations entre sessions et autres sujets. • L'ordre du jour et la durée de la réunion spécialisée (deuxième réunion de l'année) devraient être plus courts, avec une documentation moindre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une réunion de moins pour traiter des questions financières et de surveillance. • Inconvénient de devoir modifier l'ordre du jour pour deux réunions et au lieu de trois. • Nécessité de diviser les progrès annuels en progrès biannuels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier les ordres du jour en vue de deux réunions régulières avec examen des rapports périodiques aux deux réunions, des rapports sur les activités opérationnelles à la première réunion et des rapports sur les données financières à la deuxième (Exemple d'ordre du jour joint à l'Annexe II). • Appliquer la procédure existante entre les sessions ou en élaborer une nouvelle avec délégation d'autorité précise au Chef du Secrétariat.

13. Comptes du Fonds multilatéral

a) Comptes finaux de 2006

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/65](#) contient les comptes finaux des agences pour 2006, tels que présentés par le Trésorier en septembre 2007. L'Annexe I du présent document reproduit les tableaux 1.1-1.7 présentés à la 52^e réunion ainsi que les comptes finaux de 2006 du Fonds multilatéral, révisés et certifiés par les vérificateurs.

Questions à traiter:

- Dans leur projet de rapport, les vérificateurs recommandent d'attirer à nouveau l'attention des Parties au Fonds multilatéral sur la nécessité de déclarer comme créances irrécouvrables les soldes débiteurs les plus anciens et importants. Il convient de noter que ce point avait été soulevé à la 50^e réunion du Comité exécutif puis porté à l'attention de la Réunion des Parties selon la décision 50/43b).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité pourrait envisager :

- a) Prendre note des états financiers vérifiés du Fonds multilatéral au 31 décembre 2006;

- b) Prendre note de la demande des vérificateurs d'attirer à nouveau l'attention de la Réunion des Parties au Fonds sur la nécessité de déclarer comme créances irrécouvrables les soldes débiteurs les plus anciens et importants;
- c) Demander au Trésorier que le commentaire et la recommandation du vérificateur soit clos puisque dans son rapport à la 19^e Réunion des Parties, le Comité exécutif a attiré l'attention des Parties sur cette question; et
- d) Demander au Trésorier d'inscrire dans les comptes de 2007 les différences entre les comptes provisoires et finaux des agences pour 2006, tel que reflété dans les tableaux 1 et 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/64.

b) Conciliation des comptes de 2006

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/65 contient quatre sections. La Section I : Contexte; la Section II : Conciliation des revenus tel qu'indiqué dans les comptes de 2006 avec les données financières des rapports périodiques des agences d'exécution et l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat du Fonds; Section III : Dépenses déclarées dans les comptes et le rapport périodique; et Section IV : Recommandations.

Questions à traiter :

- Le PNUD est la seule agence qui déclare ses coûts d'appui de programme comme des dépenses dans ses rapports périodiques et comme montant non encore dépensé dans ses états financiers. Les autres agences sont priées de fournir des précisions additionnelles sur le traitement des coûts d'appui d'agence, perçus pour des projets approuvés dans leurs rapports de dépenses; et
- D'après les constatations préliminaires, il est recommandé aux agences d'aviser le Trésorier dans l'état financier et le Secrétariat dans le rapport périodique, de la méthode utilisée pour déclarer les dépenses contre les coûts d'appui de programmes perçus dans le but d'adopter une approche cohérente et de détecter des écarts.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

- a) Prendre note de la conciliation des comptes de 2006, telle que présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/65;
- b) Demander au PNUE de comparer les chiffres de l'Inventaire avec ceux des rapports périodiques et de faire des corrections selon les approbations inscrites dans les rapports du Comité exécutif;
- c) Demander au PNUE de présenter à la prochaine réunion du Comité exécutif, un rapport sur ses observations au sujet du montant de conciliation de 105 494 \$US

et de la/les mesures qu'il se propose de prendre pour rapprocher les données de son rapport périodique avec celles de son état financier final;

- d) Prendre note des explications du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale sur les dépenses des coûts d'appui de programme perçus sur des projets approuvés et demander au PNUE de s'efforcer de fournir à la prochaine réunion une meilleure compréhension des dépenses encourues par rapport aux coûts d'appui de programme perçus par l'agence;
- e) Demander au Trésorier de faire rapport, à la prochaine réunion, sur la méthode utilisée par les agences pour déclarer les dépenses des coûts d'appui de programmes perçus sur des projets approuvés;
- f) Demander à la Banque mondiale de fournir une explication sur l'excédent de revenu de 303 \$US afin de déduire ce montant de futurs transferts, au besoin; et
- g) Demander au Trésorier et aux agences de faire l'ajustement requis dans les comptes de 2007 suite à l'exercice de conciliation de 2006.

14. Budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour les années 2008 et 2009 et budget proposé pour 2010

15. Questions diverses

16. Adoption du rapport

17. Clôture de la réunion